



Natura 2000 – Site « Champ du Feu »

GRUPE THEMATIQUE "GESTION DES HABITATS FORESTIERS" COMPTE RENDU DE LA 1ERE REUNION DU 11 FEVRIER 2011 SALLE POLYVALENTE DU HOHWALD

Rapporteur de la réunion : Monsieur Michel GEWINNER, Maire du HOHWALD

Personnes présentes :

Elus / collectivités :

M. Michel GEWINNER, Maire du HOHWALD
Mme Claudine BOHY, Adjointe au Maire de BELLEFOSSE,
M. Guy HAZEMANN, Maire de BELMONT
M. Mathieu CASSEL, Conseil Général du Bas-Rhin

Usagers / propriétaires :

M. Christophe AMOROS, Directeur de la Station de Ski du Champ du Feu
M. Jonathan FISCHBACH, Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Associations / experts :

M. Bruno ULRICH, Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Etat / ONF :

M. Philippe HEY, DDT 67
M. Patrick HUTT, Agence ONF de Schirmeck

Mme Frédérique DE LA GORCE, opératrice Natura 2000 (ONF)

Excusés ou absent :

Mme MOREL, Maire de BELLEFOSSE, représentée par Mme BOHY.
M. Théo TRAUTMANN, Président du Conservatoire des Sites Alsaciens
M. Jean FRIESS, Président d'Alsace Nature Bas-Rhin
M. Denis SCHWAB, Conseil Général du Bas-Rhin, représenté par M. CASSEL.
M. Stéphane ASAEL, Centre Régional de la Propriété forestière
M. Yves WERTENBERG, DREAL Alsace
M. Didier EPP, ONF Schirmeck
M. Dominique KELLER, Président du Comité Départemental du Ski du Bas-Rhin
M. Dominique BOCQUILLON, Parc Alsace Aventure

Diffusion du compte-rendu : à l'ensemble des membres du COPIL.

M. GEWINNER accueille les participants au Hohwald, commune couverte par près de 2000 ha de forêts, qui paradoxalement ne lui appartiennent pas (forêt domaniale et forêt communale de Strasbourg).

1/ Ordre du jour

- Présentation des objectifs du groupe de travail
- Rappel sur les éléments de diagnostic concernant les habitats forestiers
- Hiérarchisation des enjeux et objectifs de conservation liés aux habitats forestiers
- Rappel sur les avis émis par les membres du COPIL concernant les habitats forestiers
- Perspectives concernant les mesures qui pourraient être proposées et mises en œuvre sur le site dans le cadre du DOCOB

2/ Objectifs des groupes de travail

- Préciser les enjeux et les objectifs liés aux habitats forestiers sur le site du Champ du Feu
 - o Hiérarchiser les enjeux et les objectifs
 - o Identifier les zones à enjeux
- Définir les actions et mesures à mettre en œuvre dans ce domaine pour assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : plan d'action
 - o Actions visant à concilier la gestion forestière avec la préservation du site
 - o Actions destinées à préserver les zones les plus sensibles
- Elaborer les cahiers des charges types des éventuels contrats Natura 2000
- Définir le ou les engagements qui figureront dans la Charte Natura 2000 pour les milieux forestiers

3/ Rappel sur les éléments de diagnostic concernant les habitats forestiers

Mme DE LA GORCE rappelle les principaux éléments du diagnostic écologique et socio-économique qui ont servi de base de travail pour la définition des enjeux et des objectifs du site. Ces éléments sont inscrits dans le DOCOB.

Les habitats forestiers sont minoritaires en terme de surface sur le site. Ils ont cependant un rôle important lié notamment à l'importance des lisières, milieux de transition très utiles pour la préservation de la biodiversité, mais aussi pour l'aspect paysager de ce site sommital.

L'habitat forestier le plus présent est la Hêtraie d'altitude à Aspérule, caractéristique de l'étage montagnard supérieur, compris entre 900 et 1100 m d'altitude.

Cet habitat a été par le passé, assez fortement artificialisé et dégradé par l'introduction d'essences allochtones (épicéas).

Concernant la qualification de l'état de conservation, M. ULRICH aurait souhaité qu'un des critères intègre la présence de gros arbres et de bois sénescents.

F. DE LA GORCE indique que ce critère n'a pas été pris en compte car on ne disposait pas de la donnée disponible. Cependant, cela pourrait être proposé pour la prochaine version du DOCOB, surtout si le GEPMA détecte la présence de Chauves-souris forestières lors des prospections qui sont prévues cet été.

4/ Hiérarchisation des enjeux et objectifs de conservation liés aux habitats forestiers.

Mme DE LA GORCE distribue aux membres du groupe, le tableau des enjeux et objectifs qui figurait dans le DOCOB provisoire. Celui-ci a été modifié grâce au travail effectué par le groupe thématique "gestion de la fréquentation".

L'objectif est de hiérarchiser les objectifs afin de bâtir le plan d'action en tenant compte des priorités.

Ce travail est réalisé par le groupe sur la base du TABLEAU 10 qui avait commencé à être rempli par le groupe thématique "gestion de la fréquentation".

Il est rappelé que :

1/ Les enjeux, objectifs et plan d'action doivent se focaliser exclusivement sur le site Natura 2000 et non sur le massif du Champ du Feu dans son ensemble.

2/ Les enjeux et objectifs doivent être hiérarchisés en fonction des habitats et des espèces avec lesquels ils sont en rapport.

3/ Les enjeux et objectifs sont communs aux différentes thématiques mais pour la hiérarchisation, chaque groupe thématique abordera le tableau selon son angle de vue. La synthèse sera ensuite faite par l'opératrice.

4/ Les critères utilisés pour hiérarchiser les objectifs sont issus des réflexions qui ont été menées dans d'autres sites Natura 2000 :

■ **Priorité élevée XXX**

- Objectif en faveur d'un habitat ou d'une espèce :
 - prioritaire au titre de la Directive Habitats
 - rare à l'échelle du site ou au niveau national
 - dont l'état de conservation est défavorable ou menacé à l'échelle du site

■ **Priorité moyenne XX**

- Objectif en faveur d'un habitat ou d'une espèce :
 - en bon état de conservation mais présentant des populations vulnérables
 - bien représenté sur le site mais dont l'état de conservation peut être amélioré

■ **Priorité faible X**

- Objectif en faveur d'un habitat ou d'une espèce :
 - dont l'état de conservation est jugé satisfaisant à l'échelle du site : objectif de maintien de cet état.
 - dont la présence actuelle n'est pas avérée (site n'englobant pas le site de reproduction de l'espèce)

Une fois modifié et complété, le TABLEAU 10 se présente ainsi :

(les lignes B, F, G, O, P, S, T, U correspondent à des objectifs lié à la gestion des habitats forestiers).

| Entités de gestion | Objectifs de développement durable | | Niveau de priorité (1) | Type d'action à mettre | | | | |
|--|------------------------------------|---|------------------------|------------------------|-----------|-----------|-------------|-----------------|
| | | | | Protéger | Entretien | Restaurer | Communiquer | Suivre, évaluer |
| Milieux ouverts : prairies, landes pelouses, tourbière | A | Maintenir les landes et pelouses en bon état de conservation | XX | | X | | X | |
| | B | Maîtriser l'évolution du boisement naturel des espaces tourbeux et des landes | XXX | | X | X | | |
| | C | Protéger la station de lycopodes d'intérêt européen | XXX | X | | | | |
| | D | Suivre l'évolution des stations de lycopodes | XXX | | | | | X |
| | E | Suivre l'impact des modes de gestion sur les landes et pelouses, sur les habitats et les espèces | | | | | | X |
| Milieux forestiers : lisières | F | Assurer une gestion des lisières et des peuplements favorable à la diversification des essences et des structures | XXX | | X | X | | |
| | G | Favoriser les essences autochtones | XXX | | X | X | | |
| Milieux aquatiques et humides : zones | I | Protéger ces milieux de toute dégradation | XXX | X | | | X | |
| | K | Protéger ces milieux de toute destruction | XXX | X | | | X | |
| Objectifs transversaux | L | Maîtriser l'attractivité du site | XXX | X | | | X | X |
| | M | Sensibiliser le public et les acteurs (communiquer) | XXX | | | | X | X |
| | N | Canaliser la fréquentation afin de protéger les milieux les plus sensibles (organiser, surveiller) | XXX | X | | | X | X |
| | O | Préciser les états de conservation des habitats | X | | | | | X |
| | P | Compléter les inventaires faunistiques | X | | | | | X |
| | R | Assurer la coordination entre les instances de concertation existantes (COPIL Natura 2000 et Comité de gestion RBD) | | | | | X | |
| | S | Assurer la cohérence des politiques publiques sur le site et notamment actualiser et mettre en cohérence entre eux et avec le DOCOB l'ensemble des documents encadrant la gestion du site : - plans de gestion des RBD - documents d'urbanisme - cahiers des charges de MAET - Aménagements forestiers Partager les éléments de diagnostics. | XXX | | | | X | X |
| | T | Améliorer la lisibilité du site et valider le périmètre de gestion | X | | | | X | |
| | U | Prendre en compte la notion de paysage dans les interventions sur le site | XX | X | | | | |

(1) XXX : niveau de priorité élevé, XX : niveau de priorité moyen, X : niveau de priorité faible

5/ Rappel sur les avis émis par les membres du COPIL concernant les habitats forestiers

- Assurer, voire augmenter la protection du site
- Maintenir, voire améliorer les efforts de lutte contre l'envahissement des habitats ouverts par les ligneux
 - Actions mise en œuvre dans le cadre de la gestion de la RBD
 - Actions supplémentaires sur la tourbière
- Améliorer les connaissances concernant la faune
 - Chauves souris
 - Oiseaux

6/ Perspectives concernant les mesures qui pourraient être proposées et mises en œuvre sur le site dans le cadre du DOCOB

Le premier axe d'action identifié par le groupe de travail concerne la lutte contre les essences allochtones et particulièrement l'épicéa :

➤ **dans les habitats de milieux ouverts :**

L'essaimage des épicéas sur les habitats ouverts (tourbière, landes, pelouses) compromet leur préservation. Historiquement, les habitats ouverts du Champ du Feu ont toujours eu une origine "artificielle" et nécessitent un entretien permanent : pâturage ou fauche, enlèvement des épicéas (voir photos en annexe).

Certains épicéas ont atteint des tailles importantes et nécessitent de mobiliser des moyens techniques lourds afin de restaurer les habitats. Toute la difficulté réside dans le choix de ces moyens qui doivent néanmoins préserver les sols vulnérables sur l'ensemble du site et plus encore sur la tourbière.

Par le passé, plusieurs moyens ont été mis en oeuvre par l'ONF, à titre de "test" : câblage, bois laissés sur place, brûlage sur place,...

Le câblage n'est envisageable que dans les zones où il existe un axe de desserte proche (route, chemin, piste d'entretien des remontées mécaniques,..). Toutefois, se pose le problème des branches qui peuvent fortement dégrader le terrain.

En 2011, l'ONF va tester le débardage à cheval. Cette technique ne peut être mise en oeuvre que sur un sol présentant un minimum de portance. Elle n'est pas envisageable sur la tourbière.

Le débardage par hélicoptère serait le moins traumatisant pour le milieu mais présente un coût extrêmement élevé.

L'utilisation de porteur à pneus larges basse pression pourrait être une solution intéressante. Espaces Naturels de France a publié un recueil d'expériences sur la gestion des tourbières qui mentionne cette technique comme pouvant être bien adaptée.

Il y aurait des possibilités pour financer ce type d'intervention dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Par ailleurs, il serait peut-être envisageable de proposer une intervention dans le cadre du projet LIFE Lauter Donon piloté par l'ONF. Ce projet se termine normalement en août 2011, mais il est possible qu'il puisse être prolongé et faire l'objet de nouvelles propositions d'actions dont celle-ci pourrait peut-être faire partie. F. DE LA GORCE va se renseigner sur cette possibilité.

➤ **dans les massifs forestiers :**

Les plantations d'essences allochtones (en particulier épicéas) qui ont été effectuées par le passé sont encore bien présentes dans les peuplements forestiers bordant la chaume du Champ du Feu.

Les aménagements en vigueur (forêt domaniale du Champ du Feu) et en cours de révision (forêt domaniale du Hohwald-Zundelkopf), prévoient le retour du hêtre majoritaire dans les peuplements bordant le site. Les interventions sylvicoles sont d'ores et déjà mises en oeuvre dans ce sens.

Cette orientation de gestion pourrait être inscrite dans la charte Natura 2000 (bonne pratique).

D'autres actions potentielles ont été évoquées :

➤ **Gestion des lisières :**

Les lisières, milieux de transition, ont une grande importance pour la conservation de la biodiversité (avifaune, chauves-souris, ...)

Leur diversification a été validée comme objectif du DOCOB. elle implique la mise en oeuvre d'actions visant à étager et éclaircir les peuplements et à permettre l'imbrication des habitats forestiers et herbacés, selon une limite sinueuse.

L'ONF met déjà en pratique des actions allant dans ce sens. Les effets en sont déjà visibles le long de la forêt du Hohwald. La lisière de la forêt du Champ du Feu est quand à elle moins diversifiée à ce jour, mais est amenée à évoluer également dans ce sens.

Les préconisations du DOCOB en la matière pourraient être de continuer à gérer les lisières de façon extensive en favorisant l'étagement des peuplements, la régénération des essences autochtones et l'imbrication des milieux.

La question de la définition exacte de la lisière a été posée, notamment concernant la largeur à prendre en compte. Celle-ci peut être très variable et cela constitue justement un facteur de biodiversité. Il est convenu que la prochaine réunion sera l'occasion d'une visite sur le terrain qui permettra de clarifier ces questions.

Compte tenu de la fréquentation importante par le public, il n'est pas envisageable de laisser les lisières évoluer sans intervention. Le risque qui en découlerait serait trop important. Il est donc nécessaire de conserver des actions sylvicoles dans les lisières pour assurer la sécurité des usagers, mais aussi pour conserver la transition habitats ouverts - habitats forestiers (écotone).

Il est toutefois souhaitable de veiller à conserver des gros bois, notamment lorsque ceux-ci présentent des cavités. Les bois morts pourront être conservés lorsqu'ils ne présentent pas de danger (au sol, ou éloignés des sentiers).

Les interventions dans les lisières doivent générer le moins de dérangement possible (intervention à l'automne, en évitant si possible la période du brame...).

➤ **Gestion des zones ouvertes intraforestières**

On note la présence de deux grandes zones ouvertes intraforestières dans le massif du Hohwald :

- une trouée consécutive à la tempête de 1999 qui présente un aspect intéressant en terme de conquête végétale (habitats transitoires qui finiront par se fermer). Cette trouée a fait l'objet de plantations de hêtre afin de favoriser la restauration du couvert forestier.
- une prairie intraforestière qui n'est pas incluse dans le site Natura 2000 mais se situe en bordure dans les parcelles cadastrales qui pourraient être rattachées au site.

Le maintien des zones ouvertes intraforestières présente un intérêt pour la biodiversité. Il pourrait donc être intéressant de mettre en oeuvre des actions visant à conserver la prairie, cependant, une visite de terrain permettra de préciser les préconisations qui pourront être faites à ce sujet. Celles-ci ne pourront toutefois constituer que des recommandations, la prairie étant située hors site Natura.

➤ **Lutte contre les espèces invasives et/ou exotiques**

Le développement de certaines espèces exotiques est évoqué (zones ouvertes surtout) :

- la renouée du Japon apparaît dans les secteurs qui ont été remblayés. Le problème reste assez marginal mais mérite toutefois une vigilance particulière.
- le genêt a aussi tendance à se développer dans les zones où la pression de pâturage n'est pas assez forte.

Par ailleurs, la présence de végétaux d'ornement le long du parking central du site est également évoquée (Rosier du Japon, Pin noir). Il serait souhaitable d'envisager le remplacement de cette végétation par des espèces locales et adaptées.

Ces points seront soumis au groupe "gestion des habitats ouverts".

7/ Présentation sur les outils qui permettront de mettre en oeuvre le plan d'action

- Les aménagements forestiers
 - Forêt domaniale du Champ du Feu : 2006 - 2025
 - Forêt Domaniale du Hohwald Zundelkopf : 1988 – 2011, en cours de révision
- La charte Natura 2000
 - Bonnes pratiques
- Les contrats forestiers
 - Mesures de gestion nécessitant un investissement particulier allant au-delà des bonnes pratiques

Ces outils sont présentés par F. DE LA GORCE.

8/ Points divers

M. HAZEMANN rappelle qu'il attend une réponse au courrier qu'il a adressé à Mme la sous-préfète de Molsheim en septembre 2010, concernant sa demande de modification du périmètre Natura 2000. La demande concerne le retrait de la parcelle privée située autour du chalet Hazemann (5,74 ha, comportant des habitations, un camping et une remontée mécanique).

9/ Ordre du jour de la prochaine réunion

Il est convenu que la prochaine réunion fera l'objet d'une visite sur le terrain ce qui permettra de mieux visualiser la notion de lisière, mais également de préciser les actions possibles sur les peuplements forestiers et éventuellement dans les espaces ouverts intraforestiers.

D'ici là, Frédérique DE LA GORCE rédigera une première version de plan d'action qu'elle diffusera préalablement aux membres du groupe de travail.

10/ Rappel sur le calendrier des prochaines réunions et composition des groupes de travail

| Dates | Horaires | Lieux | Gestion de la fréquentation | Gestion des habitats ouverts | Gestion des habitats forestiers |
|------------|----------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| 14/01/2011 | 9h-12h | Mairie de Belmont | X | | |
| 11/02/2011 | 9h-12h | Salle polyvalente du Hohwald | | | X |
| 18/02/2011 | 9h-12h | Ss-préfecture de Molsheim | | X | |
| 11/03/2011 | 9h-12h | A déterminer | X | | |
| 25/03/2011 | 9h-12h | A déterminer | | X | |
| 08/04/2011 | 9h-12h | Sur le terrain | | | X |

La composition des groupes thématiques est rappelée en annexe.

Frédérique DE LA GORCE

Direction Territoriale de l'ONF Alsace, Direction Forêt
Cité Administrative - 14, rue du Maréchal Juin - 67 084 Strasbourg cedex
Tél. : 03.88.76.82.61 (ligne directe) / 03.88.76.76.47 (standard)
Fax : 03.88.76.81.49
Adresse électronique : frederique.de-la-gorce@onf.fr

ANNEXES :

- Photos du Champ du Feu dans les années 1950 (transmises par M. HAZEMANN)
- Tableau des objectifs corrigé suite à la réunion du groupe thématique "gestion de la fréquentation"
- Composition des groupes thématiques

Composition des groupes thématiques :

| Collège | Gestion de la fréquentation | | Gestion des habitats ouverts | | Gestion des habitats forestiers | |
|--|------------------------------------|--|-------------------------------------|--|--|--|
| Elus : rapporteur | Guy HAZEMANN | Maire de Belmont | Mme MOREL | Maire de Bellefosse | M. GEWINNER | Maire du Hohwald |
| Elus | Alice MOREL | Maire de Bellefosse | M. GEWINNER | Maire du Hohwald | M. HAZEMANN | Maire de Belmont |
| Elus | Michel GEWINNER | Maire du Hohwald | M. HAZEMANN | Maire de Belmont | Mme MOREL | Maire de Bellefosse |
| Services techniques des collectivités | Mme LEIBEL-THEPOT | CG67 | Denis SCHWAB | CG67 | D. SCHWAB | CG67 |
| Services techniques des collectivités | JS. LAUMONT | Com Com Haute Bruche | JS. LAUMONT | Com Com Haute Bruche | | |
| Suppléant | M. CASSEL | CG67 | | | | |
| Usagers / propriétaires | Michel DE LA BARRE | Club Vosgien | M. ROCHEL | Agriculteur | M. JUNG | Fédération chasse 67 |
| Usagers / propriétaires | Nicole LIGNEL | Agricultrice | M. OSSWALD | Chambre d'Agriculture | Dominique KELLER | Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin |
| Usagers / propriétaires | Dominique KELLER | Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin | Dominique KELLER | Comité Départemental de Ski du Bas-Rhin | Dominique BOCQUILLON | Parc Alsace Aventure |
| Usagers / propriétaires | Patrick JUNG | Fédé chasse 67 | Christophe AMOROS | STVP | Christophe AMOROS | STVP |
| Suppléant | Philippe OSSWALD | Chambre d'Agriculture | | | Stéphane ASAEL | CRPF |
| Suppléant | J.-B. CLEVENOT | Trace Verte | | | | |
| Suppléant | Christophe AMOROS | STVP | | | | |
| Experts / Asso PN | Jean FRIESS | Alsace Nature | François LABOLLE | Expert flore | Jean FRIESS | Alsace Nature |
| Experts / Asso PN | Théo TRAUTMANN | CSA | Julien LOUVIOT | Fédé pêche et milieux aquatiques | Théo TRAUTMANN | CSA |
| Experts / Asso PN | Bruno ULRICH | GEPMA | Jean FRIESS | Alsace Nature | Bruno ULRICH | GEPMA |
| Experts / Asso PN | | | Théo TRAUTMANN | CSA | | |
| Services Etat / ONF | Yves WERTENBERG | DREAL | Y. WERTENBERG | DREAL | Y. WERTENBERG | DREAL |
| Services Etat / ONF | Nejib AMARA | DDT | Philippe HEY | DDT | Jacques WENTZ | DDT |
| Services Etat / ONF | Thomas POIRSON | DRJS | Patrick HUTT | ONF | Patrick HUTT | ONF |
| Services Etat / ONF | Didier EPP | ONF | | | Didier EPP | ONF |
| TOTAL | 16 personnes | | 16 personnes | | 16 personnes | |